

Journée Trait-Festif

Sachant que l'association compte actuellement des orientations très diversifiées, nous proposons de mettre en place un moment convivial qui se caractérisera par différentes disciplines afin de s'adapter au mieux aux participants. Le Trait-Festif est une journée qui aura pour but de rassembler tous les passionnés du cheval de trait, ânes et mulets.

- **Les 5 disciplines :**

- ✓ **Parcours de désensibilisation :**

Les qualifications loisir sont des épreuves destinées à mettre en valeur les qualités demandées à un cheval, un poney, un âne ou une mule pour à une pratique de loisir que ce soit pour l'équitation d'extérieur ou le sport amateur.

Ce parcours comportera des obstacles qui consisteront à mettre l'animal en situation d'inconfort qu'il sera amené à rencontrer tout au long de sa carrière.

Quelques exemples :

- Obstacles visuels (rubalises, ballons, parapluies ...)
- Obstacles tactiles (bâche plastique, sac plastique, ...)
- Obstacles audios (Musique, petit bruits courants, ...)
- Mise en situation (Embarquer dans un van, monter sur un traîneau, ...)

- ✓ **Parcours de traction animale :**

Pour cette épreuve l'animal doit tracter une charge (traîneau) jusqu'au bout d'un circuit délimité par des portes matérialisées par des cônes de chantier. A chaque porte l'animal doit marquer un temps d'arrêt où son attitude sera jugée. Après chaque arrêt aux portes, une charge supplémentaire sera proposée au meneur (une ou plusieurs personnes monteront sur le traîneau). Le meneur sera libre de choisir le nombre de personnes sur le traîneau, sachant qu'il devra finir le parcours avec un maximum de charge sans mettre son cheval en grande difficulté.

- ✓ **Parcours de dressage pour chevaux montés et attelés :**

L'épreuve de dressage se déroule sur une carrière dont les dimensions varient selon l'importance de l'attelage. Les concurrents doivent effectuer une reprise (suite de figures) au cours de laquelle le jury appréciera l'impulsion, le style, la régularité des allures mais aussi la propreté et l'état général de l'attelage. Le meneur sera jugé sur sa technique et sa maîtrise.

Quelques exemples :

- Transitions ou variations d'allures
- Figures académiques (cercle, diagonale, ...) à différentes allures

Chaque personne intéressée par l'épreuve de dressage pourra demander à l'avance le détail des figures imposées afin de s'entraîner chez elle.

- ✓ **Maniabilité rurale :**

Le cheval sera attelé à un matériel ancien (charrette à foin ou tombereau) où il devra suivre un parcours constitué de plusieurs difficultés imposées qui seront évaluées : Il devra par exemple

reculer dans une grange matérialisée par des piquets en bois, passer sur une bâche, s'immobiliser pendant le chargement de bottes de pailles, etc....

Le harnachement et la mise en sécurité de l'attelage seront vérifiés avant le départ.

✓ **Concours modèles et allures (non officiel) :**

Sera juger la morphologie du cheval (encolure, os, ligne de dos, tête, allures etc....). Bien évidemment par races et catégorie d'âge et par sexe.

• **Règles générales :**

Nous rappelons que ces épreuves ne sont pas officielles et doivent se dérouler en toute décontraction, de manière amicale et conviviale entre les concurrents tout en gardant un esprit de compétition.

Ces épreuves sont réservées aux chevaux de trait, ânes et mulets.

- Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les disciplines. Chacun est libre de choisir une ou plusieurs épreuves.
- Les participants devront emmener leur foin.
- L'eau sera fournie sur place. Les participants devront emmener leur seau pour des raisons sanitaires.
- Les adhérents d'autres associations peuvent participer.
- Des remises de lots seront faites en fin de journée pour récompenser les participants et les juges.
- Inscription obligatoire pour chaque discipline dans un délai défini.
-

- **Chaque éleveur est responsable de son animal.**

Un repas sera organisé à prix coutant par l'association.

La date est prévue le 16 mars 2014 dans la commune de Juillé près de Mansle

Des fiches d'inscription seront envoyées à chaque adhérent du Trait Charentais ainsi qu'aux associations du Trait Poitou-Charentes.